AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 205 - 8 Octobre 1980

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT - Commission Paritaire de Presse N° 527-AD

TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'AUTOMNE SUR LES ARBRES A NOYAUX : Plusieurs parasites, principalement le coryneum ou maladie criblée, la cloque du pêcher, la maladie des pochettes ainsi que le chancre bactérien du cerisier et du pêcher s'installent grâce aux cicatrices pétiolaires laissées à la chute des feuilles.

Pour diminuer l'inoculum et les risques d'infection effectuer un ou deux traitements cupriques à 500 g. de cuivre par hectolitre pendant la chute des feuilles (milieu et fin).

TRAITEMENTS SUR ARBRES A PEPINS : Dans les vergers où sévit le chancre européen du pommier et du poirier qui s'attaque aux rameaux et est aussi un agent de pourriture des fruits, réaliser également une ou deux applications cupriques. Cette opération est également recommandée contre la bactériose à Pseudomonas syringae qui entraîne le dessèchement des fleurs sur certaines variétés de poiriers.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Les traitements d'automne ont pour objectif la destruction des formes de conservation hivernale du champignon. Dans les vergers gravement atteints on utilisera l'un des traitements suivants :

1) Traitement du feuillage après récolte et au plus tard avant la chute des premières feuilles avec une solution apportant 50 Kg de Perlurée par hectare (46% d'azote) dans 1000 litres d'eau. Veuiller à une bonne dissolution de l'urée.

2) Destruction des feuilles mortes soit par enfouissement, soit par pulvérisation avec :
   - de préférence une solution de Perlurée à 5 %
   - éventuellement une solution de sulfate d'ammoniaque à 12 % ou bien au moyen de colorants nitrés à 600 g. par hectolitre.

C O L Z A

PUCERONS CENDRES DU CHOU : Ces insectes sont notés sur les cultures de colza du département de l'YONNE (SENONAIS, JOVINIEN). Très souvent par colonies, ils provoquent de petites décolorations jaunâtres sur la face supérieure des feuilles.

Compte tenu du développement de la végétation, une intervention est généralement inutile. Cependant en conditions peu poussantes (sol sec et tassé), sur de jeunes plantes (moins de deux à trois feuilles vraies), une intervention spécifique peut se justifier si l'infestation est importante (au moins une plante sur deux portant une colonie).

De bons résultats ont été obtenus avec les produits suivants :

- bromophos (Nexion EC 40, Sovinexion 25 EM et Rhodianex) : 1,5 l.de produit commercial par hectare
- pirimicarbe (Pirimor) : 250 g. de produit commercial par hectare

Il est difficile d'envisager la lutte simultanée contre les pucerons et les grosses altises.

P 152

GROSSES ALTISES : Continuer une surveillance étroite des cultures n'ayant pas atteint le stade 3 feuilles vraies. Une nouvelle zone de forte infestation est signalée dans la région des PLATEAUX DE BOURGOGNE, du département de l'YONNE. Pour les produits, se reporter au bulletin n° 203 du 18 septembre 1980.

MILDIOU : Dans certaines cultures du JURA et du Sud du département de l'YONNE, des symptômes de cette maladie sont observés :

- petites taches claires jaunâtres à la face supérieure des cotylédons et des premières feuilles
- duvet plus ou moins blanchâtre au niveau de ces taches, à la face inférieure des cotylédons et des feuilles.

Cette maladie peut retarder la croissance des cultures peu développées, en provoquant tout d'abord la chute précoce des cotylédons, puis le rabougrissement des plantes et la nécrose des tissus foliaires.

Actuellement, les dégâts ne justifient pas de traitement sur cultures dépassant le stade 3 feuilles vraies.
Dans les situations moins avancées une intervention avec un produit à base de dithiocarbamates (manèbe, mancozèbe) pourrait se justifier.

ABONNEMENT A "PHYTOMA - DÉFENSE DES CULTURES"

Depuis de nombreuses années, le fait d'être abonné aux Avertissements Agricoles vous permettait de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture le service de la revue "PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES".

Pour diverses raisons, ces abonnements ont dû être dissociés.

NOUS RAPPELONS DONC QUE LES PERSONNES INTERESSEES PAR LA REVUE "PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES" DOIVENT S'ADRESSER DIRECTEMENT A SON EDITEUR :

- LE CARROUSEL
  26, RUE DANIELLE CASANOVA
  75002 PARIS

Le prix normal de l'abonnement à "PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES" pour 1981 est fixé à 90 Francs. Les abonnés des Stations d'Avertissements Agricoles qui s'abonneront à "PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES" avant le 30 novembre 1980 bénéficieront du prix exceptionnel de 55 Francs. A partir du 1er décembre et jusqu'au 31 décembre 1980, un prix de faveur de 70 Francs leur sera encore consenti.

Les formalités de réabonnement au Bulletin Technique de la Station d'Avertissements Agricoles de "Bourgogne et Franche-Comté" seront précisées ultérieurement.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.